

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 août 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs André Groulx, Marcel Rainville et René Pinsonneault

Monsieur André Morin, directeur général intérimaire
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/08/270 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- Ajout :**
- 6.5 Demande de subvention au FIMR (Volet FIMR2) pour le projet d'analyse comparative des différentes approches d'évaluation de la performance hydraulique d'un réseau d'aqueduc
 - 11.6 Mandat à Dunton Rainville – 20, Grand boulevard et 133, 1^{ère} Avenue
 - 11.7 Achat d'un véhicule – service de l'inspection et d'aménagement du territoire

ADOPTÉE

08/08/271 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

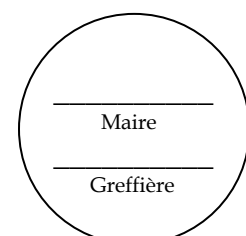
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2008.

ADOPTÉE



08/08/272 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (2008-07-08) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction pour le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2008.

08/08/273 OMNIUM DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – AUTORISATION DE PARTICIPATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer à l'omnium du maire de la ville de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 1^{er} octobre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

08/08/274 AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE – EMBAUCHE DE MADAME NICOLE ÉMARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Nicole Émard en tant qu'agent de bureau avec le statut de salarié temporaire pour combler des absences tant au niveau des postes syndiqués que des postes cadres, le tout conformément aux articles 5.06 et 37.1 de la convention collective de l'union des employés de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

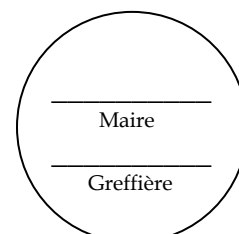
La présente résolution abroge la résolution 08/06/204.

ADOPTÉE

08/08/275 STAGE AU SERVICE DE L'INSPECTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MADAME RODICA TRANDAFIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment



D'AUTORISER madame Rodica Trandafir, domiciliée à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, à effectuer un stage au service de l'Inspection et de l'Aménagement du territoire de la municipalité du 25 août au 19 septembre 2008.

ADOPTÉE

08/08/276 POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU BÉDARD

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter les effectifs au service de Sécurité incendie de L'Île-Perrot ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de Sécurité incendie de L'Île-Perrot dans son rapport du 14 juillet 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'embauche, pour une période probatoire d'un an, de monsieur Mathieu Bédard, domicilié à L'Île-Perrot, en tant que pompier à temps partiel (sur appel).

Le candidat devra avoir complété 300 heures du nouveau programme de formation « Pompier I » avant que la période de probation soit terminée.

ADOPTÉE

08/08/277 CONCIERGE À L'HÔTEL DE VILLE ET À LA CASERNE – CONFIRMATION DU STATUT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BRAZEAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

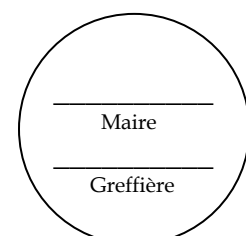
DE CONFIRMER, rétroactivement au 21 juillet 2008, le statut de salarié régulier de monsieur Jean-Pierre Brazeau au poste de concierge à l'hôtel de ville et à la caserne, selon les termes et conditions de la convention collective des employés de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE son horaire de travail soit celui établi pour les concierges B et C.

ADOPTÉE

08/08/278 MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT le règlement concernant le régime complémentaire de retraite de la ville de L'Île-Perrot.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER monsieur Marcel Rainville pour agir en tant que membre du comité de retraite.

QUE ce mandat soit pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

08/08/279 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JUILLET 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 juillet 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant de 2 757 718,60 \$.

ADOPTÉE

**08/08/280 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1
INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
900 000 \$ REPRÉSENTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE
LA VILLE POUR LES TRAVAUX RELIÉS À L'ÉLARGISSEMENT DU
BOULEVARD DON-QUICHOTTE ENTRE LA RUE DE PROVENCE
ET LE BAS DE LA PENTE », ET CE, AFIN D'AUGMENTER LA
DÉPENSE ET L'EMPRUNT PRÉVUS AUDIT RÈGLEMENT D'UN
MONTANT ADDITIONNEL DE 1 650 000 \$ PORTANT LA
DÉPENSE TOTALE ET L'EMPRUNT TOTAL À 2 550 000 \$.**

IL EST

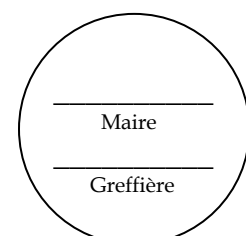
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 570-1 et pour un montant maximal de 1 650 000 \$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE



08/08/281 ÉTATS FINANCIERS DE LA MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE-PERROT MARTIN BERNIER - DÉPÔT

Le rapport sur les états financiers de la Maison des jeunes de L'Île-Perrot Martin Bernier pour l'exercice financier 2007 est déposé au conseil.

08/08/282 DEMANDE DE SUBVENTION AU FIMR POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE TERRAINS DE TENNIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions responsable de la gestion du *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)* dans le cadre du projet de construction de 4 terrains de tennis au parc Michel-Martin.

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

08/08/283 DEMANDE DE SUBVENTION AU FIMR (VOLET FIMR2) POUR LE PROJET D'ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES APPROCHES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE HYDRAULIQUE D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions responsable de la gestion du *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale volet FIMR2* dans le cadre du projet d'analyse comparative des différentes approches d'évaluation de la performance hydraulique d'un réseau d'aqueduc.

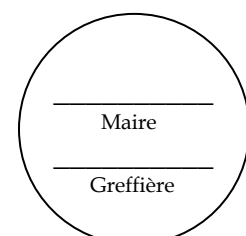
QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

08/08/284 ÉLECTION PARTIELLE DU 2 NOVEMBRE 2008 - SOUTIEN JURIDIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER M^e Jean-Pierre St-Amour de la firme *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés* pour le soutien juridique à l'élection partielle du 2 novembre 2008, à un tarif horaire de 250,00 \$, les taxes applicables en sus, conformément à leur offre de service datée du 16 juillet 2008.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-410.

ADOPTÉE

08/08/285 ÉLECTION PARTIELLE DU 2 NOVEMBRE 2008 - SOUTIEN TECHNIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme *Innovision+* pour le soutien technique au processus électoral pour l'élection partielle du 2 novembre 2008, au coût de 2 183,87 \$, les taxes applicables en sus, conformément à leur offre de service datée du 11 juillet 2008.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-410.

ADOPTÉE

08/08/286 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-97 À MÊME LA ZONE H-53 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 580-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

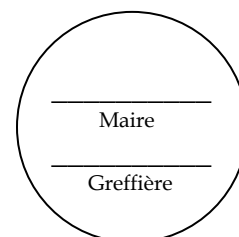
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de créer une nouvelle zone H-97 à même la zone H-53 pour permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée ».

Des copies du règlement numéro 580-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



08/08/287 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-35 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 580-2, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- d'agrandir la zone commerciale C-35 ».

Des copies du règlement numéro 580-2 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/08/288 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 1 575 772 COMPRIS DANS LA ZONE C-27 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES C-18 POUR Y INCLURE DES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS 5511, 5512, 5594 ET 5595 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 580-3, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

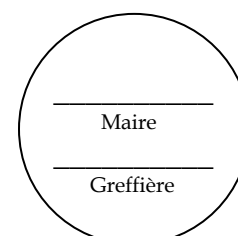
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-3 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin d'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 772 compris dans la zone C-27 et de modifier la grille des usages et normes C-18 pour y inclure des usages spécifiquement autorisés 5511, 5512, 5594 et 5595 ».

Des copies du second projet de règlement numéro 580-3 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



**08/08/289 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 584-1 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
NUMÉRO 584, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE COMMERCIALE
C-35 À CE RÈGLEMENT »**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 584-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 584-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 584, afin d'assujettir la zone commerciale C-35 à ce règlement ».

Des copies du règlement numéro 584-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

**08/08/290 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 598 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 598, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

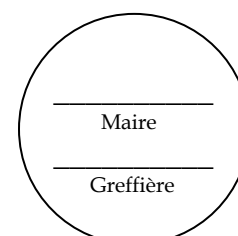
D'ADOPTER le règlement numéro 598 intitulé : « Règlement sur les usages conditionnels ».

Des copies du règlement numéro 598 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

**08/08/291 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 037 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
SALLE COMMUNAUTAIRE ADJACENTE À L'HÔTEL DE VILLE »**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 601, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 601 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 037 000 \$ pour les travaux de construction d'une salle communautaire adjacente à l'hôtel de ville ».

Des copies du règlement numéro 601 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/08/292 SOIRÉE HONORIFIQUE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE RIGAUD – AUTORISATION DE PARTICIPER

CONSIDÉRANT que le service de Sécurité incendie de la ville de Rigaud organise une soirée honorifique dans le cadre de son 125^e anniversaire de fondation.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER les membres de l'état-major, soit messieurs Éric Parna (directeur), Benoit Leclair (directeur adjoint) et Robert Proulx (chef aux opérations), à participer à cette soirée honorifique qui se tiendra le 20 septembre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 150,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-220-00-454.

ADOPTÉE

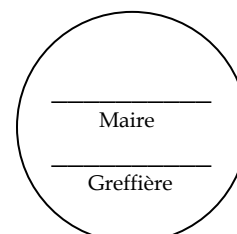
08/08/293 P.I.I.A. PROJET LES VERSANTS DE LA FORÊT – AJOUT DE NOUVEAUX MODÈLES DE CONSTRUCTION (LES HABITATIONS CLÉMENT & LAROSE INC.)

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 29 janvier 2001 par sa résolution numéro 01/01/022 pour le projet « Les Versants de la Forêt » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/115, 06/03/064, 06/05/153, 06/06/195, 06/07/246, 06/09/312, 06/11/393, 07/02/050, 07/03/080, 07/05/137, 07/05/138, 07/12/379 et 07/12/380 et 08/05/184 ;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Habitations Clément & Larose Inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable ;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage ;



CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 août 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout du modèle suivant, le tout selon le plan PE-23 c) :

Le Champagne intergénérationnel II en modifiant :

- a) le revêtement de déclin en aluminium prévu sur l'entrée latérale par de la brique ;
- b) les colonnes décoratives par des colonnes de brique.

ADOPTÉE

08/08/294 EXEMPTION POUR FRAIS DE LOTISSEMENT - PÉTRO-CANADA

CONSIDÉRANT que l'entreprise pétrolière Pétro-Canada doit procéder à une subdivision de son terrain, lot 1 575 785, pour nous céder une bande de terrain d'environ 1 121 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.4.5 du Règlement sur les permis et certificats, numéro 583, comme condition préalable à l'approbation d'un plan cadastral, le propriétaire doit s'engager à céder un terrain soit pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel ou encore à verser une somme représentant 10 % de la valeur du terrain.

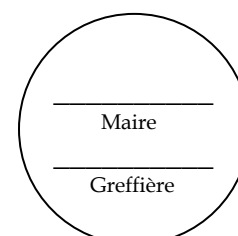
CONSIDÉRANT QUE cette subdivision est nécessaire exclusivement à des fins municipales pour la cession d'une bande de terrain pris à même le lot 1 575 785 pour l'élargissement du boulevard Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RENONCER à l'application de l'article 3.4.5. du Règlement sur les permis et certificats, numéro 583.

ADOPTÉE



08/08/295 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE POUR LETTRE DE MISE EN DEMEURE - IMMEUBLE SIS AU 384, GRAND BOULEVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats *Dunton Rainville* pour la préparation d'une lettre de mise en demeure à M. Yehuda Serur suivant le jugement obtenu de la Cour supérieure en mars 2007.

D'AUTORISER à cette fin une dépense estimée à 3 000,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

08/08/296 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE POUR LETTRE DE MISE EN DEMEURE - IMMEUBLE SIS AU 20, GRAND BOULEVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats *Dunton Rainville* pour la préparation d'une lettre de mise en demeure adressée à la compagnie *9136-0123 Québec inc.* et à être livrée par huissier pour l'exploitation d'un nouveau commerce de station-service au 20 Grand boulevard.

ADOPTÉE

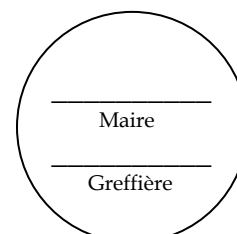
08/08/297 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE POUR LETTRE DE MISE EN DEMEURE - IMMEUBLE SIS AU 133, 1^{ère} AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats *Dunton Rainville* pour la préparation d'une lettre de mise en demeure adressée conjointement à la compagnie *9136-0123 Québec inc.* et à monsieur Steven Petersen relativement à l'entreposage de véhicules lourds sur l'immeuble situé au 133, 1^{ère} Avenue.

ADOPTÉE



08/08/298 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE POUR PROCÉDURES JUDICIAIRES – IMMEUBLES SIS AU 20 GRAND BOULEVARD ET AU 133, 1^{ÈRE} AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats *Dunton Rainville* pour entreprendre des procédures judiciaires afin que cessent les usages dérogatoires exercés sur les immeubles sis au 20 Grand boulevard et au 133, 1^{ère} Avenue.

ADOPTÉE

08/08/299 ACHAT D'UN VÉHICULE – SERVICE DE L'INSPECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un véhicule de marque Jeep, modèle PATRIOT 4 X 2 2009 et les équipements spécifiés dans leur soumission, chez le concessionnaire « Excellence Dodge Chrysler Vaudreuil », sis au 115 Joseph-Carrier, à Vaudreuil-Dorion, J7V 5V5, au coût de 18 856,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 5 août 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 357,84\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année qui suit la dépense.

ADOPTÉE

08/08/300 PROJET DOMICILIAIRE LES VERSANTS DE LA FORÊT – PHASE VI-B – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la volonté du promoteur de réaliser la phase VI-B du projet domiciliaire *Les Versants de la Forêt*.

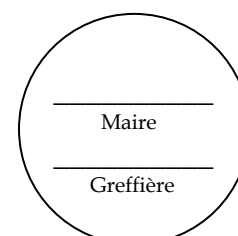
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONCLURE avec la compagnie *Crossfield Development Inc.* une entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire *Les Versants de la Forêt* – phase VI-B.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente en conséquence.

ADOPTÉE



08/08/301 PROJET DOMICILIAIRE LES VERSANTS DE LA FORÊT – PHASE VI-B – MANDAT D’INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l’entente à intervenir avec la compagnie *Crossfield Development Inc.* pour la phase VI-B du projet domiciliaire *Les Versants de la Forêt* ;

CONSIDÉRANT la volonté du promoteur de mandater la firme d’ingénieurs *Les Consultants LBCD inc.* pour la réalisation de son projet ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de ladite entente, le choix de la firme d’ingénieurs doit préalablement être autorisé par la Ville.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L’Île-Perrot approuve le choix de la firme d’ingénieurs *Les Consultants LBCD inc.* pour la réalisation de la phase VI-B du projet domiciliaire *Les Versants de la Forêt*.

ADOPTÉE

08/08/302 CONTRÔLE DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE L’USINE DE TRAITEMENT D’EAU POTABLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme *Inspec-sol Inc.* pour réaliser le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de mise en conformité de l’usine de traitement d’eau potable au coût de 17 722,50 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 24 juillet 2008.

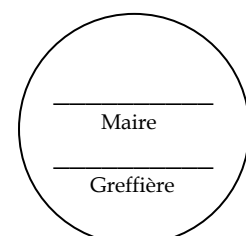
D’AUTORISER à cette fin une dépense de 19 118,14 \$ nette de ristourne.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d’emprunt numéro 596, sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

08/08/303 AUTORISATION D’ADHÉSION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AU REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE L’APPEL D’OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES 2009-2010-2011-2012-2013

CONSIDÉRANT la résolution 08/07/268 par laquelle le conseil municipal a, en date du 8 juillet 2008, autorisé à procéder à un appel d’offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2009-2010-2011-2012-2013, conjointement avec les villes de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot, de Pincourt et de Terrasse-Vaudreuil ;



CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Vaudreuil-Dorion d'adhérer à ce regroupement tel qu'en fait foi la résolution numéro 08-07-711 adoptée par le conseil municipal de la ville de Vaudreuil-Dorion en date du 17 juillet 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la ville de Vaudreuil-Dorion à adhérer au regroupement dans le cadre de l'appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2009-2010-2011-2012 et 2013, conjointement avec les ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, de Pincourt, de Terrasse-Vaudreuil et de L'Île-Perrot.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à chacune des villes que ce regroupement concerne.

ADOPTÉE

08/08/304 ADJUCATION DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE 4 TERRAINS DE TENNIS AU PARC MICHEL-MARTIN

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 24 juillet 2008 et l'analyse de celles-ci ;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur-conseil de la firme *CDGU ingénierie urbaine* daté du 24 juillet 2008 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général intérimaire daté du 30 juillet 2008.

IL EST

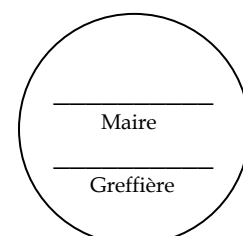
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la construction de 4 terrains de tennis au parc Michel-Martin à l'entreprise *Les Pavages Théorêt Inc.*, sise au 1070, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), JOP 1Z0, au coût de 406 700,70 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 24 juillet 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 438 728,38 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER un montant de 36 271,00 \$ à même le fonds des parcs, un montant de 287 579,00 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur 10 ans à compter de l'année suivant la dépense et un montant de 138 611,00 \$ à même le surplus.

ADOPTÉE



08/08/305 REJET DES SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN CHALET AU PARC MICHEL-MARTIN

ATTENDU l'appel d'offres de services professionnels en architecture pour les travaux de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin ;

ATTENDU QU'aux termes de cet appel d'offres, il était prévu que les services requis, incluant la surveillance des travaux de construction et d'aménagement, devaient être fournis avant la fin de l'année 2008 ;

ATTENDU QU'il appert que, de façon réaliste, les travaux de construction et d'aménagement du chalet ne pourront être exécutés en 2008 et que les délais peuvent avoir un impact sur le prix soumis par les soumissionnaires ;

ATTENDU QUE le comité de sélection désigné pour l'analyse des soumissions reçues n'a pas encore débuté son travail et que le prix soumis par les soumissionnaires n'est pas connu ;

ATTENDU QU'il a été porté à l'attention de l'administration que certaines dispositions du cahier des charges pourraient être inapplicables en matière de services professionnels et qu'une vérification auprès des conseillers juridiques de la Ville serait appropriée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE METTRE FIN au mandat du comité de sélection formé pour l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels en architecture pour les travaux de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin.

DE REJETER toutes les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

DE SOUMETTRE le cahier des charges aux conseillers juridiques de la Ville pour analyse et recommandation.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

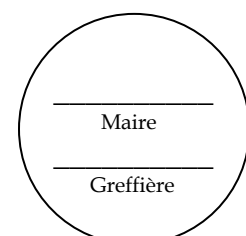
08/08/306 INSTALLATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES À L'INTERSECTION DE LA 22^E AVENUE ET DE LA RUE DE LA MONTAGNE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INSTALLER deux arrêts obligatoires à l'intersection de la rue de la Montagne et de la 22^e Avenue, soit en direction nord sur cette dernière et en direction ouest selon le croquis daté du 30 juillet 2008.

ADOPTÉE



Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 21 h.

08/08/307 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 21 h.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

